

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

TRAVAUX PRATIQUES EN CHAUFFAGE INDIVIDUEL-GAZ

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE: 34 12 05 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 302 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

TRAVAUX PRATIQUES EN CHAUFFAGE INDIVIDUEL-GAZ

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, en utilisant les moyens de protection individuelle et collective :

- ◆ d'acquérir les compétences particulières du domaine des installations gazières.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

en dessin technique et calculs orientés,

- ◆ lire les croquis et/ou schémas de principe d'une installation technique simple ;
- ◆ quantifier les matières premières et accessoires nécessaires à la réalisation de cette installation ;
- ◆ établir la feuille de débit correspondant à la réalisation ;

en sanitaire,

- ◆ réaliser, à partir d'un schéma de principe et/ou d'un croquis, une partie d'installation composée de plusieurs éléments, appareils et accessoires comprenant différents matériaux (cuivre, acier, synthétique) ;
- ◆ caractériser les composantes de la partie d'installation ;
- ◆ énumérer les mesures à prendre pour assurer sa sécurité et celle des personnes qui l'entourent sur le lieu de travail ;

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement « Travaux pratiques de base en sanitaire » - code 34 12 02 U21 D2 et « Initiation au dessin technique et calculs orientés » - code 34 12 01 U11 D1

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, *pour une installation complète d'un chauffage individuel comprenant le raccordement d'alimentation en gaz, le raccordement au conduit d'évacuation des gaz de combustion et la ventilation du local, dans le délai imparti, en disposant du matériel nécessaire et dans le respect des règles de sécurité*, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'organiser son poste de travail de manière rationnelle ;
- ◆ d'expliquer les instructions du constructeur (mode de pose) ;
- ◆ de tracer l'axe de la conduite d'alimentation ;
- ◆ de percer les trous de passage dans les murs ou les planchers et de les ragréer ;
- ◆ de réaliser la pose d'un appareil individuel au gaz ;
- ◆ de réaliser le raccordement étanche d'alimentation en gaz ;
- ◆ de réaliser le raccordement de l'évacuation des produits de combustion.

Pour la détermination **du degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ du soin apporté à la réalisation ;
- ◆ de la perpendicularité et l'horizontalité des conduites ;
- ◆ de la rapidité d'exécution ;
- ◆ de l'aspect esthétique de l'ensemble.

4. PROGRAMME

Pour une installation complète d'un chauffage individuel comprenant le raccordement d'alimentation en gaz, le raccordement au conduit d'évacuation des gaz de combustion et la ventilation du local, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier sur plan ou schéma :
 - ◆ l'emplacement de l'appareil,
 - ◆ le réseau d'alimentation,
 - ◆ l'emplacement du conduit d'évacuation et l'emplacement du débouché des gaz de combustion,
 - ◆ l'emplacement des conduits de ventilation existants ou à créer.
- ◆ d'identifier l'appareil et de vérifier sa plaque signalétique :
 - ◆ Famille de gaz,
 - ◆ Puissance,
 - ◆ Type A, B, C.

- ◆ de lire et respecter les instructions du constructeur (mode de pose) ;
- ◆ d'effectuer la pose de l'appareil ;
- ◆ de tracer l'axe de la conduite d'alimentation ;
- ◆ de percer les trous de passage dans les murs ou les planchers et de les ragréer ;
- ◆ de réaliser le montage étanche d'un circuit simple d'alimentation de gaz depuis un compteur ou un réservoir ;
- ◆ de mettre en œuvre les tuyauteries en respectant la réglementation ;
- ◆ de contrôler l'étanchéité du réseau ;
- ◆ de protéger les tuyauteries contre la corrosion et les accidents mécaniques (écrasement, perforation) ;
- ◆ de raccorder l'appareil sur un conduit d'évacuation existant ;
 - ◆ identifier et poser le conduit et les accessoires adéquats selon les instructions du constructeur et la norme,
 - ◆ situer et contrôler la conformité du débouché.
- ◆ de réaliser le conduit d'évacuation inexistant ;
 - ◆ choisir les matériaux adaptés à une évacuation de type B et de respecter la section à utiliser,
 - ◆ vérifier ou réaliser les ventilations nécessaires.
- ◆ de purger la canalisation de gaz et tester l'appareil ;
- ◆ de contrôler le fonctionnement du thermostat de l'appareil, de la sécurité anti-refoulement (TTB), et du système de surveillance de veilleuse ou de flamme (selon modèle).

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les travaux pratiques, il est conseillé de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Travaux pratiques en chauffage individuel et méthode de travail	PP	C	80
7.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100